

ne sont neutres que dans très peu d'analyses linguistiques, mais ils le sont encore moins dans l'étude de *bien*.

I. *Bien* adverbe de constituant

Nous avons fait ici la distinction, par ailleurs classique, entre *bien* qualifiant et *bien* quantifiant, sans nous arrêter à en analyser les critères syntaxiques —d'autre part fort intéressants—, pour en arriver le plus directement possible à l'hypothèse que nous voulons démontrer, à savoir qu'il existe entre la qualité et la quantification, entre le "*bien*" et le "*beaucoup*", une relation stéréotypique.

1. *Bien* qualifiant

C'est employé dans un prédicat verbal que *bien* garde le plus sa signification première d'adverbe de manière: "d'une façon correcte". Il est très en rapport avec l'idée de satisfaction, concept qui lui-même ressort de la conformité à la morale, la justice, le devoir, c'est-à-dire aux normes sociales en général, ou plus exactement à l'idée que se fait le locuteur de la norme en question. Dans un énoncé tel que *il travaille bien* ou *il est bien habillé*, le locuteur exprime l'adéquation entre une façon de travailler ou de s'habiller, et sa représentation d'un travail satisfaisant ou d'un costume élégant.

2. *Bien* quantifiant

Cette idée de satisfaction n'apparaît pas à première vue dans un énoncé comme *Le vent a encore bien soufflé cette nuit*, dans lequel *bien* garde une grande similitude avec *beaucoup*. Ce sera le cas des énoncés indiquant une absence de volonté (*Il a bien changé*), avec un sujet inanimé (*Le vent, la pluie*) ou dans un prédicat négatif (*Il est bien à plaindre*), dont l'interprétation tendra à être quantitative. Cependant, un mouvement discursif plus complexe peut introduire la qualité : si un naufragé se réjouit que le vent l'ait poussé vers la côte, et dit que *le vent a encore bien soufflé cette nuit*, il s'agit de toute évidence d'un *bien* qualifiant. Si un sujet inanimé ne peut pas ressentir de satisfaction, ce n'est pas le cas du locuteur vis-à-vis de l'action de ce sujet inanimé. Soulignons encore une fois que le concept de satisfaction est inhérent au locuteur de l'énoncé et non pas au sujet grammatical.

3. Distinction qualifiant / quantifiant

Les énoncés ambigus sont nombreux et il est souvent problématique de trancher entre la satisfaction et la quantité élevée. Dans les deux exemples suivants, *bien* tend à être interprété comme quantitatif :

Nous avons bien ri.

Nous nous sommes bien amusés.

Si *bien* peut, avec une relative facilité, être ici substitué par *beaucoup*, il est clair que la substitution modifie la valeur connotative de la phrase. Sans aller jusqu'à affirmer que *bien* puisse ici être compris comme "correctement" ou "de façon satisfaisante", il est possible d'attribuer la variation sémantique intuitivement ressentie entre *bien* et *beaucoup* justement à cette notion subjective de satisfaction du locuteur.

Cette hypothèse se confirme dans d'autres cas où la double interprétation est parfaitement valable, et ce sans mouvement discursif complexe:

Le rôti est bien cuit.

- Il est comme on l'aime, cuisiné de façon adéquate: *bien* qualifiant.
- Par opposition à "saignant", très cuit: *bien* quantifiant.

Il a bien mangé.

- Le repas était de bonne qualité: *bien* qualifiant.
- Il a beaucoup mangé: *bien* quantifiant.

Ces observations nous ont amenée à poser une hypothèse: si ces énoncés donnent lieu, en fonction du cotexte / contexte, à deux interprétations différentes, l'une répondant à l'idée de satisfaction (qui résulte de l'adéquation à une norme, même personnelle), et l'autre correspondant à la quantité élevée, c'est parce qu'il existe une relation stéréotypée entre le "*bien*" et le "*beaucoup*". Il semble que, du moins dans notre civilisation et à notre époque, plus une chose abonde, plus grande sera la satisfaction obtenue. En d'autres termes, on trouve dans le stéréotype du "*bien*" la quantité élevée, et vice-versa. Imaginons par exemple qu'une mère, s'adressant à son bébé, lui dit:

Il a bien mangé, mon bébé !

Un bébé n'est pas censé manger beaucoup, mais manger la quantité de nourriture qu'on lui donne. Ce qui importe ici, ce n'est pas la quantité, quelle qu'elle soit, mais la satisfaction de la mère vis-à-vis de son enfant qui, en mangeant tout, en mangeant *bien*, a répondu à la norme à laquelle est assujettie sa satisfaction.

La distinction qualifiant / quantifiant n'est pas applicable à *bien* lorsqu'il porte sur l'énoncé dans son entier. Il n'en reste pas moins que tous les prédicats modifiables par *bien* ne répondent pas aux mêmes critères.

II. Bien adverbe de phrase

1. Bien de confirmation

Elle a bien gagné au loto.

Dans un tel énoncé, *bien* doit être compris dans le sens de *bel et bien*. Il implique que, à un moment donné, il a existé un doute quand à la réalisation du fait énoncé, mais qu'au moment de l'énonciation, l'énoncé est pleinement vérifié. Le *bien* de confirmation se trouve en particulier:

- dans une question de confirmation: *Tu as bien dit à Paul que je ne pouvais pas venir?* suppose "Je te l'ai déjà demandé, ou tu me l'as déjà dit et je sais que tu n'oublieras pas de lui communiquer quelque chose d'important, mais je te le demande pour m'en assurer".
- dans une question rhétorique inversive : *Est-ce bien nécessaire ?*, c'est-à-dire "il est possible que ce soit nécessaire, mais ce n'est pas confirmé".

L'analogie entre ces deux premiers emplois de l'adverbe réside dans le fait que si le *bien* de prédication verbale marque l'adéquation avec ce qui est attendu selon les normes de représentation du locuteur, en lui procurant une certaine satisfaction, le *bien* confirmatif présente comme certain un fait qui a été mis en doute, marquant ainsi l'adéquation entre une affirmation et la représentation de la réalité. Que cette conformité se réalise, d'une part, par rapport à la norme individuelle attachée au prédicat verbal et, d'autre part, par rapport à la réalité, se dérive du fait que *bien* porte dans le premier cas sur un constituant de l'énoncé, et dans le second sur l'énoncé dans son entier.

2. Bien argumentatif

a) *Bien* présente un fait comme étant évident et indiscutable, dont il convient de tirer les conclusions logiques. Ne pas le faire serait mettre en doute ce qui est présenté comme certain, à l'encontre de toute vraisemblance :

Asseyez-vous! Vous avez bien une minute. (Qui ne dispose pas d'une minute ? L'interlocuteur devra s'asseoir.)

Elles sont bien quelque part, ces clés ! (Il serait donc ridicule d'arrêter de les chercher.)

Tu es bien sorti avec tes amis samedi dernier. (J'ai donc le droit légitime de sortir aujourd'hui avec les miens.)

Dans un énoncé de type *p* ou *q*, dans lequel *q* comporte *bien* agissant comme adverbe d'énoncé, il est dit que si *p* n'est pas réalisé, alors *q* le sera indiscutablement : *Il ne m'a rien dit, ou je m'en rappellerais bien.* D'autre part, lorsque l'énoncé est l'expression d'un souhait, l'interlocuteur se voit invité à agir en conséquence : *Je boirais bien quelque chose* (que me proposes-tu ?) ou *je vous accompagnerais bien* (est-ce que vous m'invitez ?).

b) Il existe d'autres occurrences de *bien* argumentatif dans lesquelles l'énoncé reste une assertion indiscutable, mais dont il ne faut pas tirer de conclusions erronées ou inadéquates :

Il nous l'a bien promis. (Mais il n'est pas sûr qu'il tienne parole.)

Il y a bien Paul. (Mais je ne sais pas s'il sera capable de faire ce travail.)

Ici, l'effet produit est celui de la concession. En effet, les énoncés cités ci-dessus ont approximativement le sens de: "Bien qu'il nous l'ait promis, je ne sais pas s'il tiendra parole" ou "Bien que Paul soit disponible, je ne sais pas s'il sera capable de faire ce travail". Quoiqu'il en soit, la valeur de *bien* dans (a) et dans (b) reste fondamentalement la même: marquer le caractère indéniable de l'énoncé. Qu'il induise à une conséquence ou qu'il laisse planer un doute dépendra de la situation d'énonciation. De fait, le même énoncé produit dans un contexte différent et avec une intonation particulière peut donner lieu à une suite argumentative de type (a) ou de type (b) :

Pierre a bien participé à un concours local, donc il doit pouvoir rentrer dans l'équipe.

Pierre a bien participé à un concours local, mais je doute qu'il ait un niveau suffisant pour entrer dans l'équipe.

La similitude entre le *bien* de confirmation et le *bien* argumentatif est claire: tous deux présentent l'énoncé comme indiscutable. Le premier marque la résolution d'un doute préalable, le second oriente vers une certaine conclusion.

3. *Bien dans un prédicat verbal suivi d'une proposition*

Lorsque *bien* porte sur un prédicat verbal suivi de proposition, il va provoquer des effets contradictoires. Afin de les décrire, nous avons utilisé les notions de modificateurs réalisants et déréalisants. M^a M. Negrone indique que "le comportement de certains modificateurs (adjectifs ou adverbes) que l'on peut faire porter sur les prédicats de la phrase (noms et verbes) et dont la présence diminue ou augmente l'applicabilité d'un prédicat, c'est-à-dire la force avec laquelle on applique (...) les topoï constituant sa signification" sont appelés modificateurs déréalisants et réalisants. "Un mot lexical Y est dit modificateur déréalisant par rapport à un prédicat X si et seulement si le syntagme XY n'est pas senti comme contradictoire et a une orientation argumentative inverse ou une force argumentative inférieure à celles de X. Si XY a une force argumentative supérieure à celle de X, et de même orientation, Y est un modificateur réalisant"¹. Certes, les critères d'identification proposés par l'auteur ne sont pas applicables dans le cas qui nous intéresse, principalement pour des raisons syntaxiques,

1 *Théorie des topoï*, p.101.

puisque la majorité des exemples étudiés se centrent sur les adjectifs. Cependant, nous avons transféré ces concepts à l'étude de *bien* pour laquelle ils se sont avérés idéaux.

3.1. *Bien comme modificateur réalisant*

a) *Savoir que p*

La vérité ou la fausseté d'une proposition *p* est indépendante des connaissances du locuteur, mais dans *savoir que p*, *p* est décrit comme su, c'est-à-dire certain. *Bien* est un modificateur réalisant par rapport au verbe *savoir*. *Tu sais bien que Pierre part en vacances en juillet* a une force argumentative supérieure à *Tu sais que Pierre part en vacances en juillet* en vue de la conclusion : (*donc*) *tu ne pourras pas le joindre à ce moment-là*. Une fois établi le rôle de renforçateur argumentatif de *bien*, il apparaît intuitivement que, dans de nombreux cas, *bien* suppose la négation d'un doute préalable, en même temps qu'il développe une portée inférentielle.

B: *Je sais bien que ce sera difficile de convaincre Pierre de me prêter de l'argent.*

1°- Mise en doute: cet énoncé est obligatoirement le fruit d'un cotexte / contexte dans lequel la connaissance de cette difficulté a été niée ou mise en doute.

A: *Pierre n'acceptera jamais de te prêter de l'argent.*

La mise en doute préalable peut ne pas être explicitée, et se trouver être le produit d'une conclusion implicite:

A: *Tu as dilapidé toute ta fortune en moins d'un an.* (conclusion: *Pierre n'acceptera jamais de te prêter de l'argent.*)

ou

A: *Pierre ne te fait pas confiance.* (conclusion : *Pierre n'acceptera jamais de te prêter de l'argent.*)

Précisons que la mise en doute préalable peut être le fait d'un interlocuteur, ou du locuteur lui-même.

2. Portée argumentative: *savoir bien que p* a indéniablement, parallèlement à ce que nous venons d'exposer, une valeur concessive. Il est difficile de ne pas "sentir" un "mais" à la suite. Cette valeur concessive est sans doute le reflet que celle du "bien que" concessif.

B: *Je sais bien que ce sera difficile de convaincre Pierre de me prêter de l'argent, mais je vais quand même essayer.*

La conclusion *Je vais quand même essayer* pourrait évidemment être simplement inférée en l'absence de *bien* dans l'énoncé, mais sa présence, en tant que modificateur réalisant, force la conclusion.

Le même phénomène se reproduit avec des prédicats qui considèrent la réalité objective: *savoir, se rendre compte, accepter, imaginer*. *Bien* commute avec *fort bien* ou *très bien*, et il est compatible avec la négation.

A: *Je me rends bien compte qu'il est complètement loufoque.*

1. Négation d'un énoncé préalable dont la substance ou les possibles conclusions mettent en doute l'existence de la connaissance :

B *Il est loufoque, cet homme.*

ou

B: *Hier, il nous a raconté qu'il avait passé sept ans en ermite sur une île déserte.*

(*Donc, il est loufoque*)

2° Les conclusions, explicites ou implicites de (B) -*Tu ne devrais pas le fréquenter*- sont réfutées:

Je me rends bien compte qu'il est complètement loufoque, (mais j'ai quand même envie de le revoir).

En résumé, l'utilisation de *bien* avec un prédicat verbal suivi de proposition requiert l'intégration de l'énoncé dans un cotexte / contexte qui questionne l'existence d'une certaine connaissance. Mais son rôle ne se limite pas là, puisqu'il augmente la force argumentative du prédicat verbal, tout autant qu'il nie les conclusions à tirer de ce contexte / cotexte préalable.

b) Croire que *p*

Dans *croire que p*, il est possible que *p* soit vrai, mais ce n'est pas sûr. Introduire *bien* dans le prédicat renforce le mode réalisable de *croire*. C'est également un modificateur réalisant, puisque la force argumentative de *croire bien que p* est supérieure à celle de *croire que p*. Le doute inhérent à la croyance est atténué.

Cependant, l'utilisation de l'adverbe n'implique ici ni mise en doute préalable, ni concession. Mettre en question l'existence d'une connaissance est parfaitement valable, mais ce n'est pas le cas de la croyance, qui porte en elle-même une hésitation qui ne peut être que le fait du locuteur. De là l'impossibilité de * *Tu crois bien que*, o * *Il lui semble bien que*, sauf si l'on est en train de citer les mots de l'interlocuteur, ou de se référer à lui, dans le cadre d'un discours indirect : (*Paul dit que*) *il croit bien avoir réussi*. Précisons qu'il est possible de trouver une mise en doute, mais nullement systématique.

A: *Pierre est fâché avec Paul. (conclusion implicite: Je doute qu'il vienne)*

B: *Je crois bien qu'il va venir (quand même).*

Mais dans un énoncé tel que: *Je crois bien que j'ai réussi mon examen, ou Je crois bien que je suis malade*, l'unique valeur de *bien* est celle de modificateur réalisant.

D'autres verbes ou locutions verbales fonctionnent avec *bien* d'une façon identique :

Il me semble bien que...

J'ai bien l'impression que...

De même avec des expressions à polarité négative, où *bien* agit toujours comme modificateur réalisant, accentuant cette négativité:

J'ai bien peur que...

Je doute bien que ...

Bien, dans les exemples étudiés, ne peut commuter avec *fort bien* ou *très bien*, et est incompatible avec la négation.

c) *Pouvoir que p*

Bien agit aussi sur *pouvoir* comme modalisateur réalisant, augmentant la force argumentative du prédicat. La possibilité est plus forte avec *pouvoir bien que p* que dans *pouvoir que p*. *Bien* commute avec *très bien* ou *fort bien* mais n'est pas compatible avec la négation:

Il se peut bien qu'il neige demain.

Je peux bien venir avec vous.

Il peut bien faire ça pour moi.

A quoi peut-il bien penser ?

D'une façon similaire à *savoir*, les énoncés du type *pouvoir bien que p* (avec lesquels une transformation infinitive est obligatoire pour des motifs syntaxiques) supposent, plutôt qu'un doute préalable, une certaine hésitation, qui se voit résolue par le biais de l'utilisation de *bien*. Le mouvement argumentatif qui s'ensuit n'est plus le résultat d'une concession, mais de l'action même du modificateur réalisant: la possibilité devient une quasi réalité. Si *Je peux bien faire ça pour toi*, il est très probable que je le fasse.

d) *Autres cas*

Bien agit également comme modificateur réalisant avec des verbes qui exprime un compromis avec une réalité prise en charge par le locuteur.

Je t'assure bien que...

Je te promets bien que...

Je te garantis bien que...

J'entends bien que...

J'espère bien que....

Si la présence du doute préalable est ici évidente, il est possible cependant qu'elle résulte plus des prédicats verbaux en eux-mêmes que de la présence de l'adverbe. Notons que dans les exemples précédemment cités, *bien* n'est pas commutable avec *très bien* ou *fort bien*.

Enfin, il existe de nombreux verbes sur lesquels l'adverbe *bien* agit comme modificateur réalisant, mais sans autre portée:

Je regrette bien que...

Il sent bien que...

J'ai bien réfléchi à ce que...
Tu vois bien que ...

3.2. Bien comme modificateur déréalisant

Bien peut aussi être interprété comme modificateur déréalisant, affaiblissant la force argumentative du prédicat qu'il modifie, mais il s'agit d'une valeur beaucoup moins fréquente :

- Avec *aimer bien que p*, l'amour se transforme en simple appréciation:
J'aime bien que tu m'offres des fleurs.
- En *vouloir bien que p*, la volonté devient acceptation.
Il veut bien nous prêter de l'argent.

Essayant de traduire ces structures en l'espagnol, nous avons constaté que les énoncés où il intervient comme modificateur réalisant pouvaient le plus souvent être traduits par *ya... ou si que...*: *Ya sé que será difícil convencerle / Ya me doy cuenta que... / Si que creo que va a venir*, qui sont en espagnol des constructions claires de renforcement. Au contraire, *bien* comme modificateur déréalisant requiert une transformation lexicale du verbe, vu qu'il n'existe pas, en espagnol, de structures "atténuantes" évidentes: *Je veux bien que tu viennes* devient *Acepto que vengas*, et *J'aime bien que tu rentres à l'heure* pourrait se traduire par *Me gusta bastante que vuelvas a tiempo*.

Nous n'avons pas prétendu dresser ici une liste exhaustive de tous les cas dans lesquels *bien* modifie un prédicat verbal, mais simplement rendre compte de divers phénomènes qui nous ont semblé intéressants. La relation établie dans la première partie entre la qualité et la quantité élevée nous a permis de formuler l'hypothèse d'un stéréotype qui répond parfaitement aux valeurs de la société de consommation actuelle. Nous avons, dans un second temps, démontré que *bien* pouvait agir comme une confirmation, avec une valeur argumentative, ou encore comme modificateur réalisant ou déréalisant sur des prédicats verbaux suivis de proposition. Le point commun entre ces différentes valeurs est sans doute que cet adverbe marque le caractère de validité de ce qui est énoncé, au-delà des nombreuses nuances qui lui sont attachées.

Bibliografía

- ANSCOMBRE, Jean-Claude (1995): *Théorie des topoi*. Paris: Kimé.
ANSCOMBRE, J.-C. et DUCROT, Oswald (1983): *L'argumentation dans la langue*. Liège-Paris: Mardaga.
BARROIS, Jean-Pierre (1982): "Étude du fonctionnement de *bien* dans certains énoncés français comparés à leurs traductions anglaises", *Contrastes*, n° 3, p. 89-99.
DUCROT, Oswald (1984): *Le dire et le dit*. Paris: Minuit.

- GAATTONE, David (1990): "Éléments pour une description de *bien* quantifieur". *Revue de Linguistique Romane*, 54, pp. 211-229.
- GOES, Jan (1993): "À la recherche d'une définition de l'adjectif". *L'information grammaticale*, n° 58, pp. 11-14.
- GRÉVISSE, M. (1986): *Le bon usage*. Paris-Gembloux : Duculot
- MAINGUENEAU, Dominique (1991): *Précis de Grammaire pour les concours*. Paris: Bordas, Col. Lettres Supérieures,.
- MARTIN, Robert (1990): "Pour une approche vériconditionnelle de l'adverbe *bien*". *Langue française*, n° 88, pp.80-89.
- NOALLY, Michèle (1993): "Sur un étrange privilège des adjectifs au comparatif". *L'information grammaticale*, n° 58, pp. 47-50.
- POTTIER, Bernard (1985): "De l'adjectif". *Travaux de Linguistique et de Littérature*, XXIII; 1, pp. 301-305.
- RIEGEL, Martin (1993): "Grammaire et référence : à propos du statut sémantique de l'adjectif qualificatif". *L'information grammaticale*, n° 58, pp. 5-10.
- RIVARA, René (1993): "Adjectifs et structures sémantiques scalaires". *L'information grammaticale*, n° 58, pp. 40-46.